



Directeur de la Publication : Loïc RAOULT – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Congrès des Maires 2022... demandez le programme !

L'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de France organise son 104ème Congrès du 22 au 24 novembre 2022, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Le thème retenu est « Pouvoir agir ». Il sera décliné dans le cadre de conférences, débats en plénière, forums thématiques et points d'infos relatifs aux finances, à l'organisation intercommunale, aux transitions, à l'accès aux soins...

Moment particulièrement attendu, le temps du Congrès est également l'occasion de découvrir les innovations proposées par les nombreuses entreprises partenaires dans le cadre du Salon des Collectivités Locales.

Deux temps de convivialité costarmoricains vous sont proposés. En effet, cette année, pour la première fois, nous avons l'honneur de vous inviter le mercredi 23 novembre à 11 h à un apéritif sur le stand de l'AMF (Salon des Maires – Pavillon 4 – Allée E – Stand 12 – Espace réception). Cet espace exclusivement privatisé pour les Côtes d'Armor nous permettra d'avoir un moment privilégié et d'échanger sur les actualités qui nous concernent.

Par ailleurs, en partenariat avec nos 3 Sénateurs, une visite du Sénat se tiendra le même jour à 14 h 30 suivie d'un temps d'échanges convivial. L'accueil se fera dès 14 h au 15 rue Vaugirard.

Compte tenu de la situation économique et des attentes des collectivités en termes de décentralisation notamment, l'intervention du Président de la République est particulièrement attendue.

Dans l'attente de vous retrouver au Congrès !

Loïc RAOULT
Président de l'AMF 22

*

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

Préfecture des Côtes d'Armor

Appel à projets CIPSD 2023

Afin de permettre la mise en œuvre d'actions concrètes et cohérentes avec la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2020-2024 (téléchargeable sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté) et les priorités du territoire, le CIPSD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) propose un appel à projets ouvert aux acteurs œuvrant sur Lannion-Trégor Communauté.

Les documents pour y répondre (note de cadrage, dossier de demande de subvention) sont téléchargeables via le lien suivant : <https://www.lannion-tregor.com/fr/action-sociale/la-prevention-de-la-delinquance.html>

Merci de retourner votre demande à l'adresse : finances@lannion-tregor.com

Il n'est plus nécessaire d'adresser votre dossier en version papier, l'ensemble de cette procédure étant désormais dématérialisée.

Cet appel à projets est ouvert du 17 octobre au 16 décembre 2022

Les actions financées en 2022 devront fournir leur fiche bilan au plus tard pour le 31 décembre 2022. Aucune nouvelle demande de financement ne sera étudiée sans la production de ce document dans le délai indiqué.

GRDF

Contexte et Plan actions d'approvisionnement hivernal en gaz

Vous trouverez en **annexes** :

1. **Comprendre la pointe de consommation hivernale**
2. **4 questions sur la crise énergétique**

Guid'Asso Côtes d'Armor

Un « Guid'Asso », pour quoi faire ?

« Guid'asso » est un dispositif porté par l'État et le Mouvement Associatif qui vise à renforcer le réseau des acteurs de l'accompagnement à la vie associative, le rendre plus visible et plus organisé. A terme, il a pour objectif de garantir un accès gratuit et de proximité à tous les bénévoles et à toutes les associations du département, de lutter contre les disparités territoriales d'accès aux services, d'appuyer l'action des acteurs de l'accompagnement et de faciliter la coopération entre acteurs.

Il est coanimé sur le département des Côtes d'Armor par Théo VELLY de la Ligue de l'Enseignement 22 et Claire HERVÉ du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (rattaché au ministère de l'Éducation Nationale)

Guid'Asso a vocation à réorganiser l'accompagnement à la vie associative en remplaçant les intitulés existants : MAIA (Mission d'Accompagnement et d'Information aux Associations), PAVA (Point d'Appui à la Vie Associative), CRIB (Centre de Ressources et d'Informations aux Bénévoles) et en instaurant une entrée unique : le Guid'asso.

Pour se faire, les acteurs de l'appui seront labellisés selon leurs capacités à mobiliser du temps pour le dispositif, et selon leurs compétences en 4 grandes missions : Orientation, Information, Accompagnement généraliste et Accompagnement spécialiste.

Ses quatre missions se veulent complémentaires, intégrant tous les acteurs dans le réseau départemental et servant de fil rouge pour les associations.

Les informateurs et accompagnateurs seront labellisés pour la fin du second semestre 2023.

En ce qui concerne les orientateurs, à identifier au plus près des territoires (mairies et EPCI pressentis notamment), ils rejoindront officiellement le réseau en signant une charte « Guid'asso » fin 2023, ce qui nous laisse un an pour repérer et mobiliser un maximum d'acteurs autour de ce projet.

Quel rôle des collectivités territoriales ?

Les mairies et EPCI seront effectivement des partenaires essentiels de ce dispositif au travers de la mission d'orientation. Acteurs de proximité majeurs, ils pourront être amenés à recevoir des associations qu'ils pourront rediriger facilement vers le bon interlocuteur en capacité de les aider, grâce aux outils et aux formations proposés par Guid'Asso.

Soutenant la vie associative et le développement d'initiatives citoyennes sur leurs territoires, les acteurs de la mission « orientation » seront outillés et formés aux grandes thématiques du monde associatif afin de faciliter leurs missions et favoriser leur montée en compétences.

Si vous êtes intéressés pour intégrer ce dispositif ou que vous souhaitez plus d'informations, nous vous invitons à contacter les co-animateurs départementaux :

ADIL des Côtes d'Armor

Permanences novembre

Vous trouverez en **annexe 3**, la **liste des permanences** de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois de novembre 2022.

Contact au 02.96.61.50.46 (de 9 h à 12 h 30 du lundi au vendredi) ou possibilité de prise de rendez-vous en ligne <http://reservation.adil22.org/>.

Toutes les permanences du département s'effectueront uniquement sur rendez-vous, avec port du masque obligatoire et respect de la distanciation sociale.

NB : L'ADIL 22 n'effectue pas de permanence hors de Saint-Brieuc pendant les vacances de la Toussaint

INFORMATION RÉGIONALE

ARIC Bretagne

En complément de la formation, l'Arice vous propose désormais deux nouveaux services pour vous accompagner dans la réussite de votre mandat d'élue :

1/ Du coaching personnalisé :

Pour faciliter la réussite de leur mandat, et en complément de la formation, l'Arice propose aux maires, présidents et vice-présidents d'une intercommunalité, l'expertise d'une coach certifiée, ancienne élue municipale et intercommunale, pour les accompagner personnellement et répondre aux problématiques rencontrées dans le cadre de leurs missions d'élue.s.

La coach vous apporte un soutien inconditionnel pour vos projets, objectifs et axes de travail et vous aide à les mettre en œuvre en s'appuyant sur des moyens et des techniques efficaces. Une parfaite confidentialité est assurée sur toutes les informations échangées pendant les séances qui se déroulent dans un lieu à définir ensemble.

2/ Un accompagnement post-formation baptisé « Transpozin » :

Ce service a pour vocation d'aider les élu.e.s à aller plus loin par une aide sur-mesure à l'application des acquis. Il s'agit d'approfondir les concepts assimilés en formation et de passer de la théorie à la pratique ! Transpozin n'est pas une offre de conseil, mais un nouveau service pour vous inciter à aller plus loin dans la continuité de la formation et vous sécuriser ! Les collectivités bénéficient ainsi :

- d'une expertise des formateurs de l'Aric,
- du capital de confiance de l'Aric,
- de la souplesse, l'agilité et la crédibilité d'une association d'élu.e.s

Les plus de cet accompagnement :

- Répondre aux problèmes posés par les élu.e.s
- Explorer de nouveaux sujets complexes en complément de la formation
- Acquérir des méthodes en petit groupe

Vous trouverez en **annexe 4**, le **document de présentation du nouveau « Parcours Urbanisme »**

INFORMATIONS NATIONALES

Assurances SMACL

Appel à participation : recherche-action « Rôle des aînés dans les territoires »

Vous trouverez en **annexes 5 et 6**, **deux fiches thématiques** présentant les risques encourus par les élus au travers de leurs missions, les moyens mis en place par le législateur et les assureurs afin de les protéger.

5. la Protection des élus en cas d'agression, calomnie, outrage

6. la Protection des élus en cas de diffamation, prise illégale d'intérêt

AMF – Motion sur les finances locales

Dans un contexte financier qui nous préoccupe tous fortement, et au moment où va désormais se discuter au Sénat la loi de finances pour 2023, la mobilisation des communes et des intercommunalités est indispensable.

Les ressources dont elles disposent en contrepartie des compétences qu'elles exercent sont menacées par l'inflation : elles doivent être garanties en Euros constants.

La hausse des coûts de l'énergie fragilise l'équilibre de nos budgets, notre capacité d'investissement et le maintien d'une offre de services répondant aux attentes des habitants : la tarification de l'énergie pour les collectivités doit être maîtrisée.

C'est le message que porte sans relâche l'AMF depuis plusieurs mois auprès du Gouvernement et du Parlement. Des avancées ont été obtenues, mais elles ne sont pas à la hauteur des défis devant nous.

Il nous faut donc poursuivre notre action de conviction et de proposition : beaucoup d'entre vous souhaitent s'y associer. Nous vous proposons donc de faire adopter par votre Conseil Municipal / Conseil Communautaire la **motion** que vous trouverez en **annexe 7**.

Votre mobilisation est précieuse et nécessaire pour que notre voix soit entendue. Merci de votre action.

Communiqué de presse de l'AMF Nationale

Formation des élus : la modification sans préavis de l'accès à « Mon compte élu » va fragiliser la demande de formation

Le communiqué de presse est disponible sur le site de l'AMF Nationale à l'adresse suivante : <https://www.amf.asso.fr/documents-formation-elus-la-modification-sans-preavis-laces-mon-compte-elus-va-fragiliser-la-demande-formation-/41409>



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Ne pas
se serrer
la main



Ne pas s'embrasser
ni se faire
d'accablade



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser
ou éternuer
dans son coude



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

www.ut-capitole.fr/coronavirus